

DÉLIBÉRATION N° 21/321

Séance du 30 novembre 2021

Approbation du budget rectificatif d'atterrissage de l'année 2021

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les autorisations budgétaires suivantes pour 2021 :

- 1.043 ETPT dont 1.034 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 136 168 147 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 69 008 520 € pour l'enveloppe personnel ;
 - 46 218 578 € pour l'enveloppe fonctionnement ;
 - 20 941 048 € pour l'enveloppe investissement ;
- 125 711 177 € de crédits de paiement dont :
 - 69 008 520 € pour l'enveloppe personnel ;
 - 44 183 270 € pour l'enveloppe fonctionnement ;
 - 12 519 388 € pour l'enveloppe investissement ;
- 152 375 206 € de prévisions de recettes ;
- +26 664 029 € de solde budgétaire.

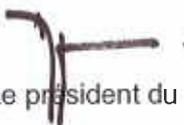
Article 2

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les prévisions comptables suivantes pour 2021 :

- +29 384 000 € de variation de trésorerie ;
- -8 762 647 € de résultat patrimonial ;
- -4 130 625 € de capacité d'autofinancement ;
- +26 664 029 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 30 novembre 2021



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart